

## **WCC-2012-Rec-164-FR**

### **Les corridors altitudinaux : une stratégie d'adaptation dans les Andes**

RAPPELANT la Résolution 3.057 *Adaptation aux changements climatiques : un cadre pour les mesures de conservation* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3<sup>e</sup> Session (Bangkok, 2004) ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la Résolution 4.076, *Conservation de la biodiversité, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements*, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 4<sup>e</sup> Session (Barcelone, 2008) ;

CONSIDÉRANT que dans la région andine, les écosystèmes de montagne constituent d'importants refuges pour la biodiversité, subissant la pression des activités d'extraction qui entraînent leur fragmentation, ce qui a incité à classer la région andine parmi les points chauds de la planète (Andes tropicales) ;

CONSTATANT que plusieurs écosystèmes de la région andine ont été fragmentés et que, du fait de cet isolement, la biodiversité qu'ils abritent est désormais menacée d'extinction ;

NOTANT que selon plusieurs études, le changement climatique va pousser certaines espèces de flore et faune à migrer le long d'un gradient d'altitude ou d'humidité dans les écosystèmes de montagne de la région ; et

PRÉOCCUPÉ de constater que dans les pays de la région, la plupart des aires naturelles protégées qui préservent les écosystèmes de montagne ne vont pas permettre ce processus de migration altitudinale de la biodiversité, car à l'époque de leur création, les effets du changement climatique n'avaient pas été pris en considération ;

#### ***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

1. PRIE les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) d'intégrer dans leurs plans et stratégies nationaux des mesures visant à assurer la conservation de la biodiversité dans les réseaux d'aires naturelles protégées des régions de montagne tropicales et subtropicales.
2. DEMANDE aux Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à d'autres parties intéressées de soumettre des informations sur les stratégies d'adaptation de la biodiversité au changement climatique dans les aires protégées d'écosystèmes de montagne.
3. DEMANDE à la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN de systématiser et partager l'expérience avec les Membres de l'UICN.
4. DEMANDE aux Comités nationaux de l'UICN en Amérique du Sud de reconnaître et soutenir les stratégies locales visant à relier en altitude, au niveau du paysage, les aires protégées de la région andine, et de favoriser les programmes de travail sur ce thème.
5. RECOMMANDE que les autorités et gouvernements de la région andine, dans le cadre de leurs projets de création d'aires protégées, accordent la priorité à la connectivité en altitude du paysage en tant que stratégie de soutien à la migration d'espèces face aux effets du changement climatique.

6. RECOMMANDE ÉGALEMENT que les bailleurs de fonds intéressés par la conservation du bassin amazonien et de la région andine soutiennent cette initiative de connectivité en altitude des aires naturelles protégées au niveau du paysage.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.